

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES**

**SEANCE DU 05 DECEMBRE 2022**

Nombre de membres élus : 8

En exercice : 8

Qui ont pris part à la délibération : 6

Le 5 décembre 2022, le Comité de la Caisse des Ecoles du Lavandou s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gil BERNARDI,

**Présents** : Monsieur Gil BERNARDI, Mesdames Frédérique CERVANTES, Nathalie JANET, Nicole GERBE, Laurence MOUTET, Myriam BINOIS et Corinne FERRAND (*voix non délibérative*).

**Absents excusés** : Madame Laurence TOUZE-ROUX et Monsieur Gilles COLLIN.

**Date de la convocation** : 18 novembre 2022

**N° délibération** : 6-2022

**MODIFICATION DES MEMBRES DU COMITE**

**Vu** le Code de l'Education Nationale et notamment son article R.212-26,

**Vu** la délibération du conseil municipal de la Commune du Lavandou en date du 8 juillet 2020, désignant les délégués de la Commune auprès du Comité de la Caisse des Ecoles,

**Vu** la délibération du Comité de la Caisse des Ecoles en date du 21 septembre 2020 relative à l'installation des membres du comité et à l'élection du vice-président,

**Vu** le courriel de la Fédération de Parents d'Elèves PEEP en date du 21 novembre 2022,

**Considérant** les changements intervenus à l'occasion de la rentrée scolaire 2022-2023,

Le Comité de la Caisse des Ecoles est désormais composé comme suit :

- Monsieur Gil BERNARDI, président de droit
- Madame Frédérique CERVANTES, vice-présidente
- Mesdames Nathalie JANET, Nicole GERBE et Laurence TOUZE-ROUX, ainsi que Monsieur Gilles COLLIN, membres élus par le Conseil Municipal en qualité de délégués
- Madame Myriam BINOIS, désignée par l'Inspection de l'Education Nationale
- Madame Nadège PESSOGNELLI, suppléante désignée par l'Education Nationale

- Madame Corinne FERRAND, Directrice de l'Ecole Marc Legouhy
- Madame Laurence MOUTET, déléguée titulaire de la PEEP
- Madame Joan BERTAUDON, déléguée suppléante de la PEEP

Le COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES DU LAVANDOU  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
A L'UNANIMITE avec 6 voix pour

**PREND ACTE** de la nouvelle composition des membres telle que précédemment listée.

**PRECISE** que Madame Corinne FERRAND aura la qualité pour voter dès que sa désignation par Monsieur le Préfet aura été formalisée.

FAIT AU LAVANDOU, les JOUR, MOIS et AN que DESSUS,  
POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Président Gil BERNARDI

